



TOTAL LUBRIFIANTS ALGERIE SPA
DIRECTION COMMERCIALE

Règlement – jeu Facebook « GOALL »

ARTICLE 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'opération « GOALL » est organisée par Total Lubrifiants Algérie, dont le siège social au 20, rue Sfinja, El Biar – Alger Algérie (l'« Organisateur »), du 1^{er} juin 2019 au 15 juin 2019.

Les gagnants du concours, dénommé « GOALL » (le « Concours »), seront sélectionnés par un tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le Concours et l'interprétation du présent règlement sont soumis à la loi Algérienne.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription au Concours

L'opération « GOALL » est un Concours ouvert à toute personne physique majeure, résidant en Algérie. La participation au Concours doit être individuelle. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité (nom, prénom, mail, téléphone) des participants ainsi que l'authenticité et la validité des participations. Toute inscription basée sur des informations erronées, inexactes, incomplètes ou frauduleuses sera considérée comme invalide et ne sera donc pas prise en compte.

2.2 Principe du Concours

- La durée de participation au jeu afin de gagner un démodulateur avec un abonnement aux chaînes sportives pendant trois mois est du 01 au 15 Juin 2019.
- Les candidats peuvent participer plusieurs fois afin d'augmenter leurs chances.
- Les participants s'engagent à fournir leurs coordonnées exactes pour être contactés : Nom, prénom, N° de téléphone, adresse mail et adresse.
- Les trois premiers joueurs seront désignés comme gagnants du jeu, un post d'annonce leur sera dédié sur la page Total DZ.
- Dans le cas contraire, le jury s'octroie le droit de désigner d'autres gagnants.

ARTICLE 3. DOTATIONS

Les résultats du tirage au sort ne pourront, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation ou d'une demande d'explication de quelque nature que ce soit, ni être remis en cause pour quelque motif que ce soit. Les résultats seront proclamés par le biais d'un email ou bien par téléphone.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer les dotations par d'autres dotations d'une valeur équivalente si les circonstances le lui imposent.

ARTICLE 4. DONNÉES PERSONNELLES

6.1 Finalités du traitement



**TOTAL LUBRIFIANTS ALGERIE SPA
DIRECTION COMMERCIALE**

La participation au jeu nécessite la communication des données à caractère personnel du participant.

Les données à caractère personnel du participant ne sont traitées que pour la gestion de la participation au présent jeu. Elles seront également traitées dans le cadre de l'attribution des prix et afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

L'Organisateur est responsable du traitement de ces données à caractère personnel.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel sont mis en œuvre par l'Organisateur conformément à la loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

6.2 Destinataires des données

Les données personnelles collectées pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de prestations effectuées pour le compte de l'Organisateur dans le cadre du présent Concours. L'Organisateur pourra également transmettre les informations personnelles des participants en cas de réception d'une requête d'une autorité judiciaire ou de toute autorité administrative habilitée par la loi sollicitant la communication de ces informations conformément aux dispositions législatives en vigueur.

6.3 Sécurité et confidentialité des données

L'Organisateur met en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des participants et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

6.4 Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel des Participants sont conservées pendant la durée qui est nécessaire à la finalité du traitement. Cette durée n'excède pas trois (3) ans. Elles sont stockées dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

6.5 Vos droits Conformément à la loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnelles

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant en écrivant à l'adresse mail contact du Concours. Dans l'hypothèse de l'utilisation des données à des fins de prospection commerciale, celle-ci sera effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur. Les participants peuvent obtenir communication, sous une forme accessible, des données les concernant. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive. Les participants qui souhaitent exercer leurs droits doivent adresser leur demande accompagnée de la justification de leur identité. Les participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Concours seront réputés renoncer à leur participation au Concours.

Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation sans autorisation préalable écrite de l'Organisateur de tout ou partie des éléments composant du Concours (photos, vidéos, noms, logos, marques...) sont strictement interdites. L'Organisateur s'engage donc à ce que le participant soit reconnu et cité comme



TOTAL LUBRIFIANTS ALGERIE SPA
DIRECTION COMMERCIALE

l'auteur de ses créations. En contrepartie, le Participant autorise l'Organisateur à partager, copier, distribuer et communiquer sa « *GOALL* » par tous moyens et sous tous formats, ainsi qu'à adapter, remixer, transformer et créer à partir de l'œuvre, dans la mesure où l'Organisateur crédite l'œuvre, intègre un lien vers la licence et indique si des modifications ont été effectuées à l'œuvre. Cette autorisation est donnée à titre gratuit pour une durée d'un (1) an à compter de la date à laquelle le Participant aura participé au Concours. L'Organisateur reconnaît ne pas être autorisé à faire un usage commercial de cette opération, tout ou partie du matériel la composant. Le participant certifie avoir tout pouvoir pour consentir à la présente session et il garantit à l'Organisateur l'usage paisible de ses créations/réalisations, notamment contre toute éviction de tiers, de quelque nature qu'elle soit, pour l'utilisation de ses créations/réalisations et des personnes et biens y figurant. En participant au Concours, le participant accepte expressément le présent règlement du Concours et déclare que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes et complètes.

ARTICLE 6. REGLEMENT

Dans l'hypothèse où l'un ou plusieurs des articles du présent règlement serai(en)t devenu(s) nul(s) et non avenue(s) par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres articles du présent règlement.

Article 7. RESPONSABILITÉ

Participer au Concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des règles du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit d'écarter, de considérer comme nulle ou d'invalider la participation de toute personne ne respectant pas totalement le règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes. Il se réserve également le droit d'exclure de la participation au Concours toute personne troublant le bon déroulement du Concours, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Concours ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvres de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la/les dotation(s) mise(s) en Concours. L'Organisateur se réserve la faculté, à sa seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect en relation avec les prix offerts aux gagnants.

Article 8. RÉCLAMATION

Toute question relative à l'application du présent règlement ou à son interprétation devra être adressée par mail au contact de l'opération : Lilia TEHAMI, à l'adresse email : lilia.tehami@total.com

Article 9. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi Algérienne. Tout litige né à l'occasion du Concours sera soumis à la compétence du tribunal de Bir Mourad Rais